



Remboursement école privée

Par Maeliana

Bonjour, l'année dernière j'ai intégré une école privée qui a dû faire l'objet d'un rachat suite à un détournement d'argent de la part des gérants de l'école, en pleine conscience, j'ai tout de même accepté de continuer la suite de mes études dans cette école après le rachat, cependant depuis le 1er Janvier (2 mois) des problèmes de santé m'empêche de poursuivre le reste du cursus mais j'ai déjà avancé la totalité des frais de scolarité (7000?), avec le directeur nous avons conclu que j'obtiendrais un remboursement des mois auxquels je n'assisterais pas à compter du 1er Janvier, sachant que dans le contrats de l'école aucun remboursement n'est autorisé sauf si problème de santé (donc mon cas), voilà donc 2 mois que j'attends mon remboursement et aucune réponses du directeur quant à mes mails, j'aurais aimé savoir si ce qu'il fait est juste et/ou si je peux m'aider d'une loi juridique pour appuyé mes demandes. Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les mails sont inutiles dans un tel cas. Il faut faire un courrier RAR avec les justificatifs de votre état de santé et faire appliquer la clause n°... de votre contrat.